



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Niort, le 14/09 /2022

Aménagement de la mesure d'implantation des Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) dans les Zones d'actions renforcées (ZAR), sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres.

Le déficit pluviométrique enregistré depuis le printemps 2022 est très élevé. Le taux d'humidité des sols est par conséquent très faible, ce qui ne permet pas actuellement une bonne implantation des Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN).

Ce sont des cultures mises en place entre deux cultures principales, dont l'objectif est de capter les nitrates qui restent dans les sols après la récolte. Ceci permet de limiter leur migration vers les eaux de ruissellement et les eaux souterraines. Leur efficacité est directement liée à leur levée, qui nécessite un taux d'humidité suffisant dans les sols pour assurer la germination des graines.

L'intégralité du département est classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole. Certaines aires d'alimentation de captages, destinés à l'alimentation en eau potable, font l'objet de mesures renforcées : ce sont les Zones d'actions renforcées (ZAR). Dans la plupart de ces zones, l'implantation des CIPAN doit être réalisée avant le 15 septembre.

La date d'implantation des Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) dans les zones d'actions renforcées a été décalée de 15 jours, soit avant le 30 septembre 2022. Les CIPAN ainsi implantées devront être conservées pendant au moins deux mois et demi, à compter de la date de semis et ne pourront être détruites avant le 15 novembre 2022.